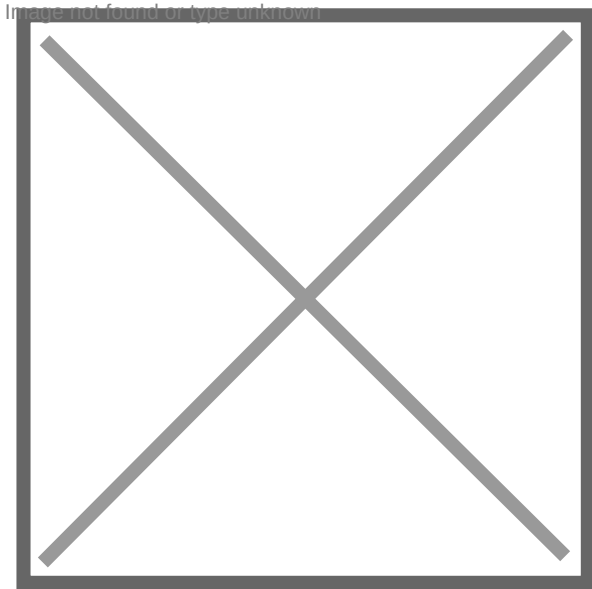


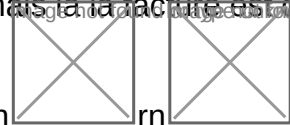


Poweo - "prestations techniques" montant abusif ?

Par **bennji**, le **11/03/2011** à **16:53**

Bonjour,
J'ai déménagé il y a peu et je suis resté chez le même fournisseur d'énergie: POWEO.
J'ai fermé mon compteur sur l'ancien logement et j'en ai donc ouvert un autre à mon nouveau domicile.
Je vis seul, mon logement fait 20 m², dans la creuse.
Poweo m'envoie une facture de frais de mise en service de ... 106,17 e !
En général ce genre de frais ne dépasse pas 40 à 50e.
Je précise que à aucun moment je n'ai vu de technicien frapper à ma porte ni même trouver un message dans ma boîte aux lettres de celui-ci comme quoi il était passé.
Ma question: est-ce que ces frais sont normaux? en tant que consommateur je me pose la question, en général je me plains pas mais là la facture est quand

même un peu salée.
Je vous poste 2 screens de ma facture:



Le paiement a été effectué mais le cas échéant je pourrais faire un recours auprès d'associations de consommateurs notamment. Merci

Par **mimi493**, le **11/03/2011** à **17:44**

Il faut lire la grille tarifaire.
On ne fait pas de recours auprès d'une asso de consommateurs.
On l'avise et si on est adhérent, on peut avoir son aide pour faire un recours contre le fournisseur.

Par **bennji**, le **15/03/2011** à **15:34**

Oui je sais qu'il faut etre adherent. J'ai parlé rapidement mais on s'est compris.rnrnles "prestations techniques" a 59e38 alors que j'ai pas vu l'ombre d'un technicien me semblent elevees.rnrnJe me demande pourquoi il y a eu un relevé special